



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 14 OCTOBRE 2014

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce quatorzième jour d'octobre, de l'an deux mille quatorze, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Mariette	Savard	Conseillère (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)
	Marie-Hélène	Massy-Émond	Conseillère (6)

ABSENT :	Bertrand	Francoeur	Conseiller (3)
----------	----------	-----------	----------------

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**OUVERTURE** La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

### 14-10-128 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert et en retirant le point 4.2.2 Avis juridique – clôture de ligne.

ADOPTÉE

### 14-10-129 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2014**

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Hélène Massy-Émond, appuyé par madame Jocelyne Wheelhouse et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

## **DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC**

### ÉLECTION SCOLAIRE – LYNE BROUSSEAU

Madame Lyne Brousseau fait une courte présentation de sa candidature de la circonscription # 5 pour les prochaines élections scolaires qui auront lieu le 2 novembre 2014.

### **INTERVENTIONS DU PUBLIC**

Monsieur Paul Lafrenière demande la démarche à suivre pour dézoner une partie de sa propriété qui est situé en bordure d'un plan d'eau. Monsieur René Martineau l'informe de la démarche à suivre et des problématiques face à une demande



d'autorisation auprès de la CPTAQ en vertu de l'article 59 et lui demande de rencontrer l'inspecteur municipal.

Monsieur Paul Lafrenière demande la procédure pour contrôler les castors. La municipalité lui fournit le nom d'un trappeur.

### **INFORMATIONS AVEC DÉCISION**

#### 14-10-130 **SAUVONS POSTE CANADA – DEMANDE D'APPUI AU STTP**

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, le réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emploi dans des collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Madame Mariette Savard, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que la Municipalité de La Motte écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façon d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

QUE la Municipalité de La Motte demande à la fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

ADOPTÉE

#### 14-10-131 **SYMPATHIE À LA FAMILLE CHÉRUBIN**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par madame Marie-Hélène Massy-Émond et unanimement résolu, que la municipalité de La Motte transmette nos plus sincères condoléances à la famille de monsieur Ulrick Chérubin.

ADOPTÉE

#### 14-10-132 **APPUI AU PROJET FLIC «SPECTACLE SON ET LUMIÈRE»**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par madame Jocelyne Wheelhouse et unanimement résolu, d'informer le CLD Abitibi que la municipalité de La Motte appui le projet «Spectacles son et lumières» présenté par la Table de Concertation de La Motte au projet FLIC.

ADOPTÉE



## **FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS – CONTRIBUTION ANNUELLE**

La municipalité ne peut donner suite à la demande de contribution annuelle de la Fondation hospitalière d'Amos, parce que la demande ne cadre pas dans la politique d'aide aux organismes en vigueur.

### **14-10-133 CAPSULES VIDÉO SUR LES MUNICIPALITÉS – PACTE RURAL**

IL EST PROPOSÉ par madame Mariette Savard, appuyé par madame Marie-Hélène Massy-Émond et unanimement résolu, d'informer le CLD Abitibi que la municipalité de La Motte appui le projet de capsule vidéo dans le cadre du pacte rural présenté pas TVC 7.

ADOPTÉE

#### **VOIRIE**

### **14-10-134 SOUMISSION POUR LES PRODUITS PÉTROLIERS**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Bourassa, appuyée par monsieur Marcel Masse, d'accepter la soumission pour les produits pétroliers présenté par les Énergies Sonic R.N. s.e.c pour la fourniture du carburant diesel, et des huiles à chauffage intérieur et extérieur. Pour une période d'un an.

ADOPTÉE

#### **URBANISME**

### **14-10-135 ÉVALUATION DE LA VALEUR MARCHANDE – PROJET DE LOTISSEMENT**

IL EST PROPOSÉ, par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Marcel Masse, d'accepter l'offre d'une valeur de mille huit cent dollars (1 800\$) de Rémi Auclair, évaluateur afin de faire l'évaluation de la valeur marchande du projet de lotissement dans le secteur du lac La Motte.

ADOPTÉE

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

#### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Madame Jocelyne Wheelhouse fait un e compte-rendu du dernier Conseil d'établissement des écoles de La Motte et de St-Mathieu-d'Harricana.

#### **POMPIER VOLONTAIRE**

Les coordonnées du citoyen intéressé à devenir pompier volontaire sera transmise au chef pompier de Rivière-Héva.

#### **FINANCES ET ADMINISTRATION**

#### **DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS**

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de septembre 2014.

**APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que les comptes du mois de septembre 2014, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de quatre-vingt-dix milles soixante-quatorze dollars et cinquante-cinq sous. (90 074,55 \$)

ADMQ	319.63 \$
AFAT	50.00 \$
Atelier AB Gagné	159.56 \$
Azalée	57.49 \$
Baribeau, Louis	16 447.13 \$
Bois Turcotte	62.74 \$
Bourassa, Marcel	138.21 \$
Cain Lamarre Casgrain Wells	1 893.07 \$
Centre Communautaire de La Motte	110.00 \$
COOP Val-Nord	310.43 \$
Deschamps, Jeanne-d'Arc	100.00 \$
Desjardins sécurité financière	3 796.19 \$
Énergie Sonic RN sec	3 596.82 \$
Envirobi	2 079.20 \$
Épicerie chez Flo	726.42 \$
Équipement SMS	1 447.72 \$
Férabi	163.06 \$
Formules d'affaires CCL	215.04 \$
Francoeur Bertrand	138.21 \$
Hydro-Québec	593.18 \$
Larouche bureautique	575.37 \$
Legault Métal	3 963.59 \$
Location Amos	23.16 \$
Location Lauzon	3.72 \$
M.R.A.R.	50.00 \$
Marcel Baril	5 167.28 \$
Martineau, René	414.67 \$
Masse, Marcel	138.21 \$
Massy-Émond, Marie-Hélène	138.21 \$
Matériaux 3+2	12.35 \$
Ministre des finances	11 725.00 \$
Ministre du revenu	8 466.91 \$
ML Récupération	440.00 \$
Municipalité de La Corne	142.28 \$
Pneu GBM	31.04 \$
Postes Canada	25.24 \$
Radio Boréal	25.00 \$
Receveur général	98.92 \$
Rôle de paie	19 000.78 \$
Sanimos	770.33 \$
Savard, Mariette	138.21 \$
Société entreprises générales Pajula	626.30 \$
Télébec	471.45 \$
Télédistribution Amos	114.92 \$
Traction Amos	938.95 \$
Ville d'Amos	3 955.19 \$
Vitrierie Pomerleau	75.16 \$
Wheelhouse, Jocelyne	138.21 \$

Total : 90 074.55 \$

ADOPTÉE



14-10-137

### **LOCATION D'UN EMPLACEMENT**

IL EST PROPOSÉ par madame Mariette Savard, appuyée par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, de renouveler l'entente pour la location d'un emplacement sur le lot 4 593 237 appartenant à madame Monique Thibodeau, pour une période de 15 ans pour une somme de vingt dollars (20 \$) par année et de payer pour les années 2008 à 2013 au même montant et d'annuler la résolution 14-02-028.

ADOPTÉE

### **QUESTIONS DU PUBLIC**

Monsieur Paule Lafrenière demande si la municipalité a prévu des alternatives si l'épicerie Chez Flo fermerait ses portes.

Monsieur René Martineau fait un compte-rendu des discussions faite par les membres du conseil, explique les démarches faites pas la municipalité selon les Loi en vigueur.

Madame Lyne Brousseau, demande si l'entretien hivernal du réseau routier municipal sera de plus grande qualité que l'hiver dernier.

Monsieur René Martineau, explique les contraintes vécus l'hiver dernier dû à la température qui est hors de notre contrôle.

### **CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION**

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

14-10-138

IL EST PROPOSÉ, madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, de faire parvenir une lettre de félicitation à madame Manon Allard pour son prix gagné dans la catégorie «agent de développement rural» aux grands prix de la ruralité ainsi qu'à monsieur Pierre Laliberté, récipiendaire du Prix Thérèse Pagé.

ADOPTÉE

14-10-139

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marcel Masse, appuyé par madame Marie-Hélène Massy-Émond et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 21h03.

ADOPTÉE

---

Directrice générale  
et Secrétaire-trésorière

---

Maire

*«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»*

---

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

14-10-135

14-10-136

14-10-137

Signé ce vingt-deuxième jour d'octobre  
de l'an deux mille quatorze